

# Jean-Charles Luperto ira en correctionnelle

■ Ainsi en a décidé, jeudi, la chambre des mises de Liège après bien des péripéties politiques et judiciaires.

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Liège a renvoyé, jeudi matin, le député-bourgmestre de Sambreville, Jean-Charles Luperto (PS), en correctionnelle, pour outrage public aux mœurs.

M. Luperto devra répondre de quatre préventions. Initialement, le parquet en avait portées neuf à sa charge. L'une d'elles n'a pas fait l'objet d'une levée de l'immunité parlementaire de l'intéressé et quatre ont fait l'objet d'un non-lieu.

Jean-Charles Luperto réclama également un non-lieu pour les autres. Il a toujours contesté les faits qui lui sont reprochés. Des faits qui remontent à 2014.

Selon le parquet, il aurait commis des actes d'exhibitionnisme dans les toilettes de la station-service de Spy, en bordure de l'autoroute E42.

## Levée d'immunité contestée

Jean-Charles Luperto, dont l'immunité parlementaire a été levée par le parlement wallon et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles début 2016, reconnaît avoir fréquenté le lieu comme un endroit de rencontres à caractère sexuel. Mais il nie les faits d'exhibitionnisme.

Et dénonce une cabale à caractère politique. Il a d'ailleurs déposé plainte pour diffamation contre des témoins qui l'accusent.

Avant d'en arriver à l'arrêt de jeudi, il s'est produit pas mal de péripéties judiciaires. A plusieurs reprises, devant la chambre du con-

seil et la chambre des mises, la défense de M. Luperto a soulevé des problèmes de procédure, contestant notamment la régularité de la levée de l'immunité de son client. A ses yeux, les députés n'étaient pas en possession de tous les éléments nécessaires pour prendre leur décision.

La chambre du conseil de Namur lui avait d'ailleurs donné raison, estimant que le dossier soumis aux parlementaires était incomplet, car des devoirs d'enquête complémentaires avaient été ordonnés ultérieurement par la chambre des mises en accusation et n'avaient pas été portés à la connaissance des députés.

## Procès en septembre ?

Cependant l'ordonnance de la chambre du conseil avait été réformée par la chambre des mises en accusation de Liège.

Les conseils de M. Luperto ne s'étaient pas avoués vaincus et avaient introduit un pourvoi en cassation mais l'avocat général de la Cour avait jugé ce pourvoi prématuré.

La défense avait alors décidé de se désister de son pourvoi, en date du 21 mars, et avait plaidé sur le fond, le 26 mars, devant la chambre des mises. Elle avait soulevé l'irrecevabilité des poursuites et demandé le non-lieu, considérant que le dossier était lacunaire et ne présentait pas de charges suffisantes. Maintenant que la chambre des mises a tranché, il se pourrait que M<sup>e</sup> Rodeyns introduise un nouveau pourvoi.

Cela dit, si rien ne bouge, le procès de M. Luperto, qui, rappelons-le, a démissionné de son poste de président du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pourrait se tenir au mois de septembre.

J.-C.M.